

A dark blue vertical bar on the left side of the page, with a blue arrow pointing to the right, overlapping it.

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018



Chers contribuables et citoyens,

Soucieux d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale et conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2018 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

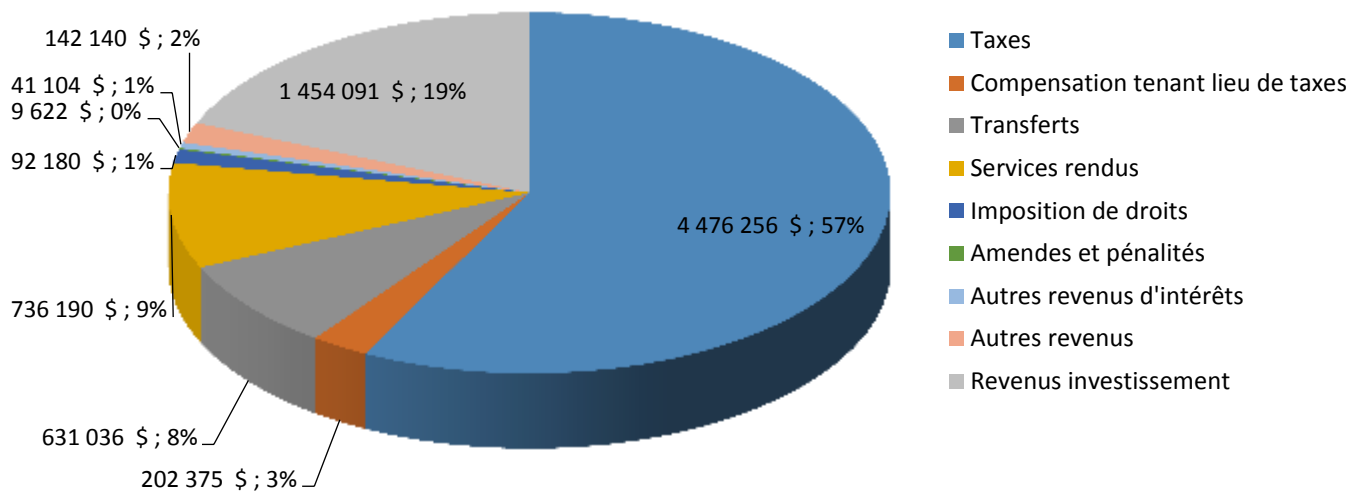
Pour plus d'informations, je vous invite à consulter les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 ainsi que le rapport du vérificateur externe qui sont disponibles sur le site internet de la municipalité au www.lislet.com.

Jean-François Pelletier, maire

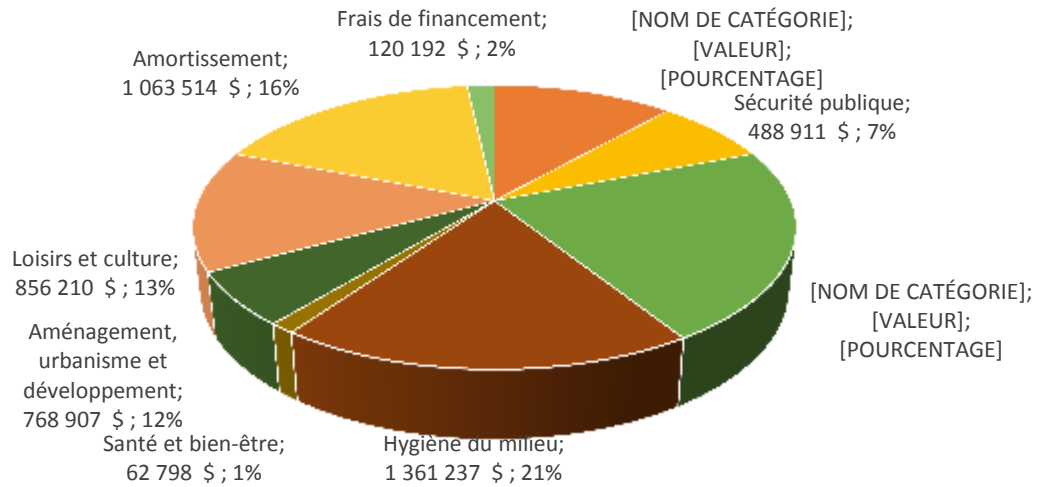
RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2018 indiquent que les revenus de fonctionnement totalisent 6 330 903 \$ et les revenus d'investissement 1 454 091 \$, ce qui a généré des revenus totaux de 7 784 994 \$ pour l'exercice 2018. Les charges (dépenses) de la municipalité pour l'exercice 2018 se chiffrent à 6 673 087 \$.

REVENUS



CHARGES PAR ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT



En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales soient : l'amortissement, le financement à long terme, le remboursement de la dette, les affectations et autres, les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2018 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 452 539 \$.

L'excédent accumulé non affecté s'élève à 265 369 \$, lequel inclut celui de l'exercice 2018.

REVENUS DE FONCTIONNEMENT	6 330 903 \$
REVENUS D'INVESTISSEMENT	1 454 091 \$
CHARGES (DÉPENSES)	6 673 087 \$
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	452 539 \$

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

L'audit des états financiers 2018 a été réalisé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, CPA. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de L'Islet.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de L'Islet et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit inclure une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Toutefois, par souci de transparence, voici la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal pour l'année 2018 :

Municipalité	Rémunération pour le maire	11 769 \$
	Allocation de dépenses pour le maire	5 884 \$
	Rémunération par conseiller	4 602 \$
	Allocation de dépenses par conseiller	2 301 \$
Municipalité (comités)	Rémunération par conseiller, par réunion officielle de comité	13.30 \$
	Allocation de dépenses par conseiller, par réunion officielle de comité	6.70 \$
MRC	Rémunération pour le maire par réunion	119.78 \$
	Allocation de dépenses pour le maire par réunion	59.88 \$
MRC (comités)	Rémunération pour le maire par réunion	47.90 \$
	Allocation de dépenses pour le maire par réunion	23.96 \$
Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles	Rémunération pour le maire par réunion	155.47 \$
	Allocation de dépenses pour le maire par réunion	77.72 \$